

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 156/2022 Budget principal - Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-156-2022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n° 156/2022

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°2

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif. Lors de l'élaboration du budget, la CARF prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, les conseillers sont appelés à se prononcer sur les modifications suivantes :

En fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Article Service	Libellé	Inscription BP + DM1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatifs
Chapitre 77 – Produits exceptionnels					
7788 - FIN	Produits exceptionnels divers	151 857,16 €	234 307,16 €	+ 82 450,00 €	FONDS D'AIDE POUR LE RELOGEMENT D'URGENCE TEMPETE
Total modification				+ 82 450,00 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Article Service	Libellé	Inscription BP + DM1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
Chapitre 011 – Charges à caractère général					
617 - TOUR	Etudes et recherches	66 600,00 €	50 600,00 €	- 16 000,00 €	Ajustement montant suite à notification marché
63512 - FIN	Taxes foncières	53 000,00 €	66 000,00 €	+ 13 000,00 €	Réajustement suite à notification taxes
615231 - ST	Voirie	1 200,00 €	250,00 €	- 950,00 €	Transfert de crédits
617 - ST	Etudes et recherches	0 €	56 400,00 €	+ 56 400,00 €	AMO aide choix mode de gestion futur parking PEM de Menton
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés					
6488 - FIN	Autres charges	0 €	1 500,00 €	+ 1 500,00 €	Frais de représentation
6488 - RH	Autres charges	118 664,00 €	124 664,00 €	+ 6 000,00 €	Versement mutuelle agents
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante					
6536 - FIN	Frais de représentation du Maire	0 €	2 500,00 €	+ 2 500,00 €	Frais de représentation
6574	Subvention de fonctionnement associations et autres organismes	430 370,00 €	450 370,00 €	+ 20 000,00 €	Subvention festival des orgues (5000€) + projet école ingénieur informatique (15 000 €)
Total modifications				+ 82 450,00 €	

La section de fonctionnement est équilibrée.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-156-2022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

En investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENTS					
Chapitre Article	Libellé	Inscription BP (avec RAR) + DM 1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
13 - 1311	Etat et établissements nationaux	3 779 721,77 €	4 022 721,77 €	+ 243 000,00 €	Subvention fonds Barnier études géotechniques sur Breil
13 - 1312	Région	755 529,99 €	809 529,99 €	+ 54 000,00 €	Subvention région études géotechniques sur Breil
Total modifications				+ 297 000,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS							
N° opération	Libellé	AP/CP de rattachement	Nature / Article / Service	Inscription BP (avec RAR) + DM 1	Propositions nouvelles	Différence	Justificatif
1704	SAUVEGARDE CENTRE DE BREIL	CVB	2031 - ST	1 871 416,00 €	900 000,00 €	- 971 416,00 €	Réajustement besoin 2022
/	/	/	21538 - EP	407 588,72 €	438 966,94 €	31 378,22 €	Montant nécessaire pour lancer l'ensemble des travaux d'urgence prévus 2022
20169	CREATION RESEAU EP AV. DE LA PINEDE	2021/ 16	21538 - EP	151 999,64 €	181 999,64 €	+ 30 000,00 €	Plus -value à prévoir sur le chantier qui entre dans sa phase finale
2089	CREATION DE RESEAU EP IMPASSE BOTTA	/	21538 - EP	24 651,00 €	94 651,00 €	+ 70 000,00 €	Travaux programmés 2022
20208	ESCALIERS DE LA ROUSSE BSL	2021/ 16	21538 - EP	180 000,00 €	48 621,78 €	- 131 378,22 €	Discussion en cours avec la commune pour le financement - travaux qui dans tous les cas ne se feront pas entièrement en 2022
20207	CONTRAT DE TERRITOIRE 2022 2025	GEM	238 - GEM	1 436 984,00 €	730 000,00 €	- 706 984,00 €	Réajustement
20206	CONTRAT DE TERRITOIRE TEMPETE ALEX	GEM	238 - GEM	2 488 216,00 €	4 124 795,00 €	+ 1 636 579,00 €	Réajustement
1201	MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	/	2183 - TIC	165 200,32 €	205 200,32 €	+ 40 000,00 €	Besoin de matériel informatique pour les services
1202	ACQUIICTION BACS , PAV ET COLONNES ENTERREES	/	2188 - OM	200 000,00 €	256 000,00 €	+ 56 000,00 €	Nouveaux besoins
0711	LOCAUX CARF – TAVAUX AMENAGEMENT	/	2188 - ST	31 000,00 €	43 000,00 €	+ 12 000 €	Besoin aménagement maison de la formation + clim rue Villarey
/	/	/	020 - FIN	0 €	230 821,00 €	+ 230 821,00 €	Dépenses imprévues
TOTAL MODIFICATIONS						+ 297 000,00 €	

La section d'investissement est équilibrée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
606-240600551-20221011-156-2022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER la décision modificative n°2, toutes sections confondues, pour le budget principal 2022 telle que présente dans la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

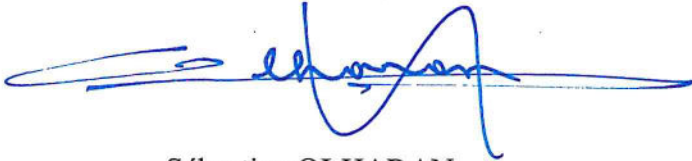
Le Conseil Communautaire

après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

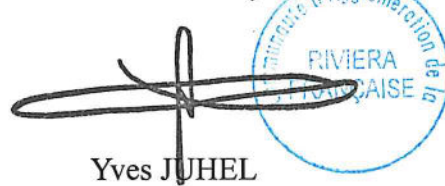
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Sébastien OLHARAN, written in a cursive style.

Sébastien OLHARAN

Le Président,

A black ink signature of Yves JUHEL, written in a cursive style. To the right of the signature is a circular blue stamp that reads "Mairie d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE".

Yves JUHEL